

L'ACCUEIL DU PUBLIC DANS LE TRIBUNAL EST LIMITÉ

1° Aux personnes munies d'une convocation pour une audience ou une audition au tribunal de Castelsarrasin

2° Aux personnes qui souhaitent former un recours contre une décision rendue par le tribunal de Castelsarrasin (appel, opposition)

POUR DEPOSER UN COURRIER

Merci de laisser vos documents dans la bannette située devant l'escalier

POUR OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS

Privilégiez le mail: tprx-castelsarrasin@justice.fr

par téléphone: 05.63.32.72.10

Horaires d'ouverture : 8h45-12h et 13h45-17h

**LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE DANS
L'ENCEINTE DU TRIBUNAL**